

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue au Centre Communautaire André-Guy Trudeau, le **mardi 26 juin 2018** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire  
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1  
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3  
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont absents :

Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2  
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4  
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

### ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SI TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS)
3. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 08.09.49.18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LES USAGES PERMIS À LA ZONE C-8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
4. OFFRES DE SERVICE - MARQUAGE - PETITE SIGNALISATION
5. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS ET ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ
6. FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS
7. MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2014-2018 (PROGRAMME TECQ)
8. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### **1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Dépôt du certificat de la secrétaire-trésorière / directrice générale de la convocation de la présente séance.

#### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SI TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS)**

18.161

#### **3 - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 08.09.49.18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE MODIFIER LES RÈGLES D'ENCADREMENT ET LES USAGES PERMIS À LA ZONE C-8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**ATTENDU** Qu'un avis de motion a été donné le 7 mai 2018 ainsi que le 4 juin 2018;  
**ATTENDU** Qu'un premier projet a été adopté le 4 juin 2018;  
**ATTENDU** Qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 juin 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean  
**APPUYÉ DE :** Madame Diane Demers

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le second projet de règlement No. 08.09.48.18 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de modifier les règles d'encadrement et les usages permis à la zone C-8 soit adopté tel que rédigé. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation.

Tous les membres du Conseil présents déclarent en avoir reçu copie et l'avoir lu, et renoncent à sa lecture.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

18.162

**4 - OFFRES DE SERVICE - MARQUAGE - PETITE SIGNALISATION**

**ATTENDU** Que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des prix pour réaliser des travaux de petite signalisation (marquage) sur son territoire;

**ATTENDU** Que trois (3) entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix;

**ATTENDU** Que les trois (3) soumissions ont été reçues et que toutes sont conformes aux exigences demandées par la Municipalité;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total excluant les taxes</b>
Signalisation 2000	6 922,00 \$
Lignco Sigma	8 945,50 \$
Marquage Traçage QC	10 466,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphan Labrie

**APPUYÉ DE :** Madame Diane Demers

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que le contrat soit accordé à Signalisation 2000 pour un montant de 6 922,00 \$, excluant les taxes, pour des travaux de petite signalisation. La dépense est applicable au poste budgétaire 02-355-01-529.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

18.163

**5 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SERVICE DES PERMIS ET INSPECTIONS ET ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ**

**ATTENDU** Que dans le cadre d'une réorganisation administrative, il y a lieu d'évaluer et de mettre à jour la procédure du département des permis et inspections afin d'optimiser son fonctionnement et le service qui en découle;

**ATTENDU** le mandat demandé par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil à la firme GIAM (Groupe d'intervention en affaires municipales) et la Convention de service proposée au Conseil municipal;

**ATTENDU** Que la firme GIAM agit présentement pour un promoteur ayant un projet de développement dans la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

**ATTENDU** Que la personne retenue pour exécuter le mandat n'a pas participé et ne participe pas de quelque façon que ce soit à ce projet de développement;

**ATTENDU** la nature confidentielle de certains documents, renseignements ou informations de la Municipalité et l'article 2088 du *Code civil du Québec*;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean

**APPUYÉ DE :** Monsieur Stéphan Labrie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière à signer la Convention présentée au Conseil municipal pour les services d'urbanisme entre GIAM (Groupe d'intervention en affaires municipales) et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil. La dépense sera appliquée au poste budgétaire 02-610-02-419.

Qu'un engagement de confidentialité soit signée par la personne à l'emploi de la firme GIAM pour l'exécution du mandat donné par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil à cette firme.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

#### **ADOPTÉE**

18.164

#### **6 - FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS**

**ATTENDU** Que l'entrepreneur qui effectuait le fauchage des abords de route depuis plusieurs années n'est plus disponible en 2018 pour effectuer le travail;

**ATTENDU** Que 2 fournisseurs ont été invités à soumettre un prix pour effectuer le fauchage des abords de route et qu'un seul était disponible pour effectuer le travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Diane Demers

**APPUYÉE DE** : Monsieur Stéphan Labrie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers** :

De retenir les services de Les Entreprises Philippe Daigneault inc. pour le fauchage des abords de chemin au coût total de 13 900 \$, excluant les taxes (1<sup>ère</sup> coupe: 5900 \$, 2<sup>e</sup> coupe: 1990 \$ et 3<sup>e</sup> coupe: 5900 \$). La dépense est applicable au poste budgétaire 02-320-04-526.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

#### **ADOPTÉE**

18.165

#### **7 - MODIFICATION À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2014-2018 (PROGRAMME TECQ)**

**ATTENDU** Que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**ATTENDU** Que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**ATTENDU** Que la programmation actuellement déposée au MAMOT doit être modifiée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Réal Jean

**APPUYÉ DE** : Madame Diane Demers

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers** :

Que la Municipalité:

1. s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations exigences pertes dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée en date du mois de juin 2018 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

6. atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

**8 - PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

18.166

**9 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Stéphan Labrie

**APPUYÉ DE :** Monsieur Réal Jean

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

Que la présente séance soit et est close à 19 h 02.

**ADOPTÉE**

---

Normand Teasdale, maire

---

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 26 juin 2018.

---

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Normand Teasdale, maire